



Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, faite à New York, le 7 mars 1966 - Ratification par l'Angola.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 2 octobre 2019, l'Angola a ratifié la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} novembre 2019, conformément au paragraphe 2 de l'article 19 de la convention.

